



L' APOSTOLAT DE LA PRIERE



Numéro 82 – OCTOBRE-NOVEMBRE 2010

Lettre de liaison du Centre *Saint-Joseph*

Institut *Mater Boni Consilii* - 350, route de Mouchy - 58400 RAVEAU - Courriel abbé Cazalas : thomas.cazalas@aliceadsl.fr

NOUVELLES DU CENTRE SAINT-JOSEPH DE L' APOSTOLAT DE LA PRIERE

ET NOUVELLES DISPOSITIONS POUR SA PARUTION

En la fête de S. Bruno, fondateur de l'Ordre des Chartreux

Chers Associés,

Il est temps que le Centre *Saint-Joseph* de l'**Apostolat de la Prière** vienne présenter ses excuses pour son long silence et donner de ses nouvelles.

En effet, voici deux mois consécutifs que notre Centre fondé il y a 7 ans - mai 2003 - n'a pas sorti sa lettre et son billet mensuels. Je regrette surtout de n'avoir donné encore aucune explication de ce silence. En effet, en 7 années de parution, il n'était jamais arrivé que notre périodique de l'**Apostolat de la Prière** ne sorte pas deux mois de suite ; seul le mois d'août s'était vu privé de sa parution certaines années à cause du ministère sacerdotal plus chargé en ce mois d'été avec les camps et les retraites.

Comme on l'entend parfois ou on le lit d'autres revues ou périodiques, je vous confesse que j'ai hésité plusieurs fois par le passé à continuer cette œuvre apostolique pourtant très importante, à cause de l'énorme charge de travail que représente tout bulletin à périodicité mensuelle. Dans la situation actuelle de l'Eglise, faire paraître un bulletin mensuel est difficile pour un prêtre, car, étant donné la pénurie de prêtres intégralement fidèles à la Foi, ceux-ci se voient multiplier leurs différentes tâches et sont amenés à voyager pour dispenser le vrai enseignement de la Foi et les Sacrements aux fidèles. Autrefois, avant la crise moderniste ouverte avec Vatican II, même si les prêtres pouvaient être fort chargés par le ministère, ils étaient en effet bien plus nombreux et leur apostolat ne dépassait pas en général les limites de leurs paroisses.

Priez le maître de la moisson afin qu'Il envoie des ouvriers à sa vigne, dit le SEIGNEUR dans l'Évangile...

Cependant, certains confrères et quelques fidèles m'ont instamment demandé de continuer : arrêter cette revue serait priver d'une aide puissante surtout les personnes plus isolées spirituellement et moralement et tarirait une source de grâces, comme l'est cette **Ligue de prière et de zèle en union avec le SACRÉ-CŒUR** toujours encouragée par l'Eglise depuis sa fondation en 1844 par le Révérend Père Xavier Gautrelet, illustre membre de la Compagnie de JÉSUS. Et jamais le monde et l'Eglise ont besoin aujourd'hui plus que jamais de prières au SACRÉ-CŒUR pour le salut éternel des âmes !

Aussi, après avoir pris conseil, j'ai décidé de continuer cette Ligue en union avec le SACRÉ-CŒUR, mais en réduisant la parution à un mois sur deux : vous recevrez donc tous les deux mois une lettre et deux billets mensuels - avec l'intention mensuelle et le calendrier liturgique - un billet pour le mois qui commence et un autre à conserver pour le mois suivant : nous ne pouvons faire plus. J'espère pouvoir tenir ce rythme et je vous invite tous, de votre côté, à faire connaître notre Ligue de prière et de zèle non pas dans un esprit de parti quelconque, mais dans la lignée même, dans l'esprit même de notre Association dont un des caractères essentiels, après ceux

de prière et de zèle, est l'esprit d'**association** : l'**Apostolat de la prière** se veut être *une confédération universelle de la prière*, selon le mot du Père Parra, directeur de l'**A. P.** dans la première moitié du XX^{ème} siècle. A la mauvaise excuse trop fréquente que notre prière est trop misérable pour convertir les âmes et le monde, il répond par **la grande loi de l'association** : qui de nous oserait dire que notre prière est misérable et impuissante quand elle est fondue dans la supplication d'un grand nombre de personnes qui prient chaque jour à la même intention que nous, dans les mêmes termes que nous, et qui demandent à DIEU que son Règne arrive ? **Donc, prions ensemble et recrutons, recrutez pour votre Ligue de prière et de zèle en union avec le SACRÉ-CŒUR.**

Pour revenir à la parution de la lettre et des billets, cette périodicité plus réduite me permettra de soigner davantage la lettre quant au fond, en vous donnant, je l'espère, une nourriture spirituelle plus conforme à vos besoins dans la triste situation d'apostasie ambiante que nous subissons bien malgré nous et elle me donnera aussi plus de facilité pour entretenir des contacts directs avec vous, les Associés. Pour ceux qui jouissent de la possibilité d'écrire par courriel, c'est un moyen plus simple pour moi de correspondance.

Enfin, je me recommande à vos bonnes prières dont j'ai bien besoin pour remplir fidèlement la Mission sacerdotale de notre Sauveur JÉSUS-Christ et je vous assure de ma prière quotidienne au *Memento* des vivants de ma Messe quotidienne, ainsi qu'à la Messe de chaque premier vendredi du mois que je n'oublie pas de célébrer - chaque mois - pour vous et le repos de l'âme de tous les anciens Associés.

Abbé Thomas Cazalas

N. B. : Quelques-uns d'entre vous nous ayant fait une offrande supérieure à 10 € pour l'année, qu'ils n'hésitent pas à m'envoyer un mail ou à m'écrire s'ils veulent que je leur rembourse une partie de la somme versée pour une parution mensuelle à l'origine. A titre informatif, je précise que les abonnements versés étant relativement peu nombreux ils ne couvrent pas les frais d'envoi et d'impression.

MARIE ET L' APOSTOLAT DE LA PRIERE

Mettons ce "nouveau départ" de notre Ligue sous la protection de la Très Sainte Vierge MARIE.

Quel est le rôle de la Sainte Vierge dans notre Ligue de prière et de zèle ?

Il n'est pas secondaire mais fait partie du cœur-même de sa vie.

N'offrons-nous pas chaque matin notre journée au SACRÉ-CŒUR par le Cœur immaculé de MARIE ? Toutes nos prières, nos actions, nos souffrances passent donc par la Sainte Vierge. Peut-être n'avons-nous pas assez conscience de son rôle dans la vie spirituelle et ne pratiquons-nous pas assez la dévotion envers MARIE ? Peut-être ne pensons-nous pas assez ou ne sommes-nous pas bien convaincus que toutes les grâces de Notre-Seigneur passent par son intermédiaire et que nos bonnes actions sont d'autant plus agréables au SACRÉ-CŒUR que nous l'invoquons plus souvent ? Et peut-être que, pour cette raison, nos prières sont peu efficaces et les grâces obtenues moindres que celle que le SACRÉ-CŒUR veut nous accorder.

Sachons examiner notre conscience devant DIEU afin de prendre les moyens pour remédier à ce manque de Foi ou de connaissance de la Foi et nous améliorer dès aujourd'hui.

Pour cela, rien de plus adapté que de vous rap- peler le rôle de MARIE dans notre Ligue.

Souvenez-vous tout d'abord que le Second Degré de l'A. P. dans lequel les associés s'engagent - en plus de l'offrande matinale de leur journée requise pour faire partie de l'A. P. au Premier Degré - à réciter une dizaine de leur chapelet à l'intention mensuelle choisie pour notre Centre nous montre combien la dévotion à MARIE est partie intégrante de notre Ligue. Voici en effet ce que disent les Statuts au sujet du Second Degré de l'A. P. :

Le Second Degré comprend ceux qui, aux obligations propres du Premier Degré, c'est-à-dire à la prière par laquelle ils se concilient l'intercession du SACRÉ-CŒUR auprès du PÈRE, en vue de promouvoir la gloire de DIEU, ajoutent d'autres prières à la Bhse Vierge MARIE, afin d'implorer le secours d'une Mère si puissante et d'assurer son concours dans ce pieux apostolat du salut des âmes. Ces Associés récitent, une fois chaque jour, un Pater et dix Ave Maria à l'intention approuvée par le Pontife romain, que l'on indique au commencement de chaque mois ⁽¹⁾... (Statut III).

Notre œuvre, commente le Père Parra, qui est, dans son but, apostolique, devait nécessairement recourir à MARIE, car elle est Reine, Maîtresse et modèle des apôtres. De plus, l'Apostolat qui est, en fin de compte, le salut des âmes, étant nécessairement une œuvre de grâces, MARIE y intervient au double titre de **rédemptrice** et de **médiatrice**.

C'est pourquoi tous nos Associés du Premier Degré sont avertis, rien que par la formule traditionnelle de l'offrande que l'A. P. ne peut se comprendre sans l'intervention effective et l'invocation de MARIE. 'Divin Cœur de JÉSUS, disons-nous, je Vous offre par le Cœur immaculé de MARIE' (on peut ajouter : 'par le Cœur **douloureux** et immaculé de Marie' - précision de notre part). C'est l'application de la loi générale de l'universelle médiation de MARIE.

Ajoutons ce que le Père Ramière écrivait dès l'origine de notre Ligue, tout plein qu'il était du feu sacré que JÉSUS est venu apporter sur terre et qui déplace les montagnes :

Il est vrai que les apôtres et les saintes femmes avaient MARIE avec eux : 'Cum MARIA Matre JESU' ; MARIE, dont les prières s'unissaient à leurs prières, et qui leur servait de médiatrice auprès de l'unique Médiateur. Elle remplissait là sa grande fonction de Mère de grâce ; comme elle avait donné JÉSUS au monde, elle travaillait à donner au monde l'esprit de JÉSUS.

Mais si l'union avec MARIE a été pour les membres de cette assemblée sainte un gage assuré du succès, notre Association n'a-t-elle pas le droit de se promettre un succès égal ? Ne possède-t-elle pas le même gage ? La médiation de MARIE ne s'étend-elle pas à tous les âges de l'Eglise ? Ce qu'elle faisait au cénacle pour les apôtres et les saintes femmes, ne le fait-elle pas encore au Ciel pour les pontifes et les fidèles qui militent aujourd'hui sur la terre ? Ne pouvons-nous pas, nous aussi, la prendre pour intermédiaire auprès de JÉSUS-Christ, et n'est-ce pas ce que nous faisons chaque jour ?

S'il en est ainsi, si l'A. P. est de nouveau exercé dans l'Eglise entière avec la persévérance, l'unanimité, la confiance en MARIE qui lui donnèrent jadis une si grande puissance, si, dans toutes les parties de l'univers, des millions d'âmes s'unissent dans un immense effort pour faire violence au Ciel, ne pouvons-nous pas espérer de voir se reproduire en grand les merveilles qui s'accomplirent au Cénacle ?

Chers associés, nous sommes certes loin d'atteindre dans notre Centre Saint-Joseph ces millions d'Associés dont parle le P. Ramière ; cependant, quand il écrivait ces lignes, l'A. P. ne comptait sans doute que quelques milliers d'âmes, mais

il atteignit effectivement plusieurs millions dans la première moitié du XX^{ème} siècle (dans les années 30, l'A. P. comptait environ 33 millions d'Associés à travers le monde !).

Nous devons nous aussi persévérer avec ferveur dans les pratiques de notre Ligue, chers Associés, et la faire connaître autour de nous ; nous devons semer la bonne graine de la prière, de l'offrande au S.-C. par MARIE et de l'apostolat, et DIEU arrosera nos efforts de sa grâce et les bénira ; nous devons nous rappeler qu'à chaque fois que nous prions associés entre nous, JÉSUS multiplie la force de notre prière. Et nous devons *demandeur avec Foi sans hésiter*, dit S. Jacques.

Mais revenons à la nécessité de la dévotion mariale dans la Ligue : JÉSUS nous apprend à demander par Lui, par son SACRÉ-CŒUR, mais il n'en reste pas moins que c'est MARIE qui présente les prières à son Fils. *Per MARIAM ad JESUM*. Toutes les pratiques de l'A. P. passent par MARIE, celles du Premier ou du Deuxième Degré comme celle du Troisième : nous devons offrir à DIEU nos communions par l'intermédiaire de MARIE. Cependant, c'est le Deuxième Degré qui est spécialement marial : nous devons, si nous nous sommes engagé dans ce Degré, réciter chaque jour 1 Pater et 10 Ave à l'intention mensuelle fixée par notre centre (ce mois d'octobre, pour les malades).

Mais vous avez vu que les Statuts ne se bornent pas à indiquer cette pratique, ils suggèrent aux Associés de ne pas s'arrêter là, au minimum requis pour faire parti du Deuxième Degré, ils suggèrent d'en faire plus : *Le Second Degré comprend ceux qui, aux obligations propres du Premier Degré, ajoutent d'autres prières à la Bhse Vierge MARIE*. Dans l'A. P., il y a ce qui est exigé et ce qui est conseillé, en quelque sorte comme dans la morale chrétienne. L'esprit de ce Degré est donc d'inculquer aux Associés la dévotion à MARIE et de les pousser à développer son culte. Ainsi, en était-il dès le début. Le P. Gautrelet, dans son premier ouvrage sur l'A. P. conseillait aux associés la récitation de l'Angelus trois fois par jour, et aussi celle du *Souvenez-vous* tous les jours. Il recommandait aux Associés deux fêtes qui devaient leur être chères, celle du SACRÉ-CŒUR et celle de l'Immaculée Conception. Ces deux fêtes seront précédées d'une neuvaine, dont le but sera de ranimer le zèle de nos Associés. Et, par la suite, la piété des associés envers MARIE n'a fait que croître et multiplier en l'honneur de Notre-Dame les témoignages de sa sincérité, dit le P. Parra. *Le Petit Messenger du Cœur de MARIE*, revue populaire de vie chrétienne à l'école de la Sainte Vierge, devint le second organe de l'A. P. Et surtout le *Rosaire Vivant*, sur la demande de sa fondatrice, Pauline Jaricot, devint le Second degré de l'A. P. de 1862 à 1877, année où les Dominicains reprurent l'œuvre pour la rendre de nouveau distincte⁽²⁾. De sorte qu' *il est juste de dire*, écrivit le P. Ramière, *que l'A. P. a conservé et fait reflourir le 'Rosaire Vivant'*.

Dans une de nos prochaines lettres, nous raconterons la bataille de Vienne où, en 1683, les troupes chrétiennes vainquirent l'armée musulmane turque pourtant beaucoup plus nombreuse, grâce à l'invocation et la prière à la Ste Vierge. C'est grâce à la Ste Vierge que l'Europe échappa encore une fois à l'éradication de la Religion catholique et de sa civilisation par l'Islam.

⁽¹⁾ Rappelons au passage de cette citation combien les Papes accordaient d'importance à notre Ligue de prière et de zèle puisqu'au milieu de leurs très nombreuses et graves sollicitudes ils ne laissaient à personne la tâche de fixer chaque mois son intention mensuelle de prière, et ils y avaient ajouté une deuxième intention, celle appelée missionnaire, c'est-à-dire pour une des Missions de l'Eglise dans les pays païens (la Chine, l'Afrique, le Pôle Nord, tel ou tel pays de Russie, etc...).

⁽²⁾ Il s'en suit que les Associés, dans la récitation de la dizaine de chapelet ne sont pas astreints à la méditation du mystère. De même, ceux qui se sont engagés au 2ème Degré ne sont pas obligés d'ajouter une dizaine à leur chapelet : il leur suffit d'appliquer une dizaine du chapelet à l'intention mensuelle de l'A. P., même si celle-ci n'est pas l'unique. On peut aussi faire partie du 3ème Degré (faire une Communion réparatrice chaque mois) sans faire partie du 2d.